

ANNEXES

ANNEXE 1 – Méthode de calcul de l'indice d'efficacité énergétique

Pour le calcul de l'indice d'efficacité énergétique (*IEE*) d'un lave-linge automatique, la consommation d'énergie annuelle pondérée pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge et à demi-charge et pour le programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge est comparé à sa consommation d'énergie annuelle standard.

- a) L'indice d'efficacité énergétique (noté *EEI* dans la formule ci-dessous) est calculé selon la formule suivante et arrondi à la première décimale :

$$EEI = \frac{AEC}{SAEC} \times 100$$

où :

AEC = consommation d'énergie annuelle du lave-linge,

$SAEC$ = consommation d'énergie annuelle standard du lave-linge ménager.

- b) La consommation d'énergie annuelle standard ($SAEC$), exprimée en kWh/an et arrondie à la deuxième décimale, est calculée selon la formule suivante :

$$SAEC = 47,0 \times c + 51,7$$

Dans laquelle :

c = capacité nominale du lave-linge ménager pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge ou pour le programme standard «coton» à 40 °C à pleine charge, la valeur la plus faible des deux étant retenue.

- c) La consommation d'énergie annuelle pondérée (AEC), exprimée en kWh/an et arrondie à deux décimales, est calculée selon la formule suivante :

$$AEC = E_t \times 220 + \frac{\left[P_o \times \frac{525\,600 - (T_t \times 220)}{2} + P_l \times \frac{525\,600 - (T_t \times 220)}{2} \right]}{60 \times 1\,000}$$

Dans laquelle :

E_t = consommation d'énergie pondérée,

P_o = puissance pondérée en mode «arrêt»,

P_l = puissance pondérée en mode «laissé sur marche»,

T_t = durée pondérée du programme,

220 = nombre total de cycles de lavage standard par an.

Lorsque le lave-linge ménager est équipé d'un système de gestion de la consommation d'électricité et que le lave-linge revient automatiquement en mode «arrêt» à la fin du programme, la consommation d'énergie annuelle pondérée (AEC) est calculée en prenant en considération la durée effective du mode «laissé sur marche», selon la formule suivante :

$$AEc = E_t \times 220 \quad \frac{\{(P_l \times T_l \times 220) + P_o \times [525\,600 - (T_l \times 220) - (T_l \times 220)]\}}{60 \times 1\,000}$$

Dans laquelle :

T_l = durée en mode «laissé sur marche».

d) La consommation d'énergie pondérée (E_t), exprimée en kWh et arrondie à la troisième décimale est calculée selon la formule suivante :

$$E_t = [3 \times E_{t,60} + 2 \times E_{t,60\frac{1}{2}} + 2 \times E_{t,40\frac{1}{2}}] / 7$$

dans laquelle :

$E_{t,60}$ = consommation d'énergie du programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge,

$E_{t,60\frac{1}{2}}$ = consommation d'énergie du programme standard «coton» à 60 °C à demi-charge,

$E_{t,40\frac{1}{2}}$ = consommation d'énergie du programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge.

e) La puissance pondérée pour le programme « coton » en mode «arrêt» (P_o), exprimée en W et arrondie à deux décimales, est calculée selon la formule suivante :

$$P_o = (3 \times P_{o,60} + 2 \times P_{o,60\frac{1}{2}} + 2 \times P_{o,40\frac{1}{2}}) / 7$$

dans laquelle :

$P_{o,60}$ = puissance en mode «arrêt» pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge,

$P_{o,60\frac{1}{2}}$ = puissance en mode «arrêt» pour le programme standard «coton» à 60 °C à demi-charge,

$P_{o,40\frac{1}{2}}$ = puissance en mode «arrêt» pour le programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge.

f) La puissance pondérée en mode «laissé sur marche» (P_l), exprimée en W et arrondie à deux décimales, est calculée selon la formule suivante :

$$P_l = (3 \times P_{l,60} + 2 \times P_{l,60\frac{1}{2}} + 2 \times P_{l,40\frac{1}{2}}) / 7$$

dans laquelle :

$P_{l,60}$ = puissance en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge,

$P_{l,60\frac{1}{2}}$ = puissance en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 60 °C à demi-charge,

$P_{l,40\frac{1}{2}}$ = puissance en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge.

g) La durée pondérée du programme (T_l), exprimée en minutes, est calculée selon la formule suivante et arrondie à la minute la plus proche :

$$T_l = (3 \times T_{l,60} + 2 \times T_{l,60\frac{1}{2}} + 2 \times T_{l,40\frac{1}{2}}) / 7$$

dans laquelle :

$T_{l,60}$ = durée du programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge,

$T_{l,60\frac{1}{2}}$ = durée du programme standard «coton» à 60 °C à demi-charge,

$T_{l,40\frac{1}{2}}$ = durée du programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge.

h) La durée pondérée du mode «laissé sur marche» (T_l), exprimée en minutes, est calculée selon la formule suivante et arrondie à la minute la plus proche :

$$T_l = (3 \times T_{l,60} + 2 \times T_{l,60\frac{1}{2}} + 2 \times T_{l,40\frac{1}{2}}) / 7$$

Dans laquelle :

$T_{l,60}$ = durée en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 60 °C à pleine charge,

$T_{l,60\frac{1}{2}}$ = durée en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 60 °C à demi-charge,

$T_{l,40\frac{1}{2}}$ = durée en mode «laissé sur marche» pour le programme standard «coton» à 40 °C à demi-charge.